

Sujet : Demande d'avis du CSRPN sur DEP

De : RIOCHE Yann - DDTM 35/SEB/P-planif <yann.rioche@ille-et-vilaine.gouv.fr>

Date : 21/09/2023 à 10:02

Pour : secretariat-CSRPN-Bretagne (Secrétariat du CSRPN de Bretagne) - DREAL Bretagne/SPN/BGP <secretariat-csrpn-bretagne.bgp.spn.dreal-bretagne@developpement-durable.gouv.fr>

Copie à : JIGOREL Sébastien (Chef d'Unité Pôle Planification eau et biodiversité) - DDTM 35/SEB/P-planif/Biodiv <sebastien.jigorel@ille-et-vilaine.gouv.fr>, legendre Tiphaine (Chargée de mission) - DREAL Bretagne/SPN/BGP/BIO <tiphaine.legendre@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint une demande de dérogation "espèces protégées" relative au Martinet noir et au Moineau domestique, déposée par le promoteur immobilier "Archipel Habitat" dans le cadre des travaux de réhabilitation et d'isolation d'un immeuble collectif comportant 38 logements sociaux au 103 Bd Clémenceau à Rennes. Les travaux prévus entraîneront la destruction de 3 nids de Martinets noirs et de 1 nid de Moineaux domestiques. Les travaux sont prévus entre le dernier trimestre 2023 et mars 2024.

Cette demande est également enregistrée dans ONAGRE:

- Projet N°2023-09-29x-01057
- Demande N°2023-1057-030-001

Différents échanges avec le porteur de projet, la LPO et la DDTM ont notamment conduit à solliciter le dépôt d'une DEP.

A l'issue de ces échanges, les points suivants ont été actés:

- Rappel de la procédure et de la nécessité de déposer une demande de dérogation espèces protégées ;
- Les bâtiments à réhabiliter, leurs combles et les abords ont été visités par des écologues de la LPO. La pression d'inventaire et les méthodologies employées sont parfaitement adaptées au contexte et proportionnés aux enjeux du site: il n'y a pas d'autres espèces concernées (chiroptères, avifaune) ;
- Au niveau de la faune, les enjeux identifiés sur le site concernent le Martinet et le Moineau domestique ;
- En mesures de réduction, les travaux de réhabilitation et d'isolation du bâtiment entraînant la suppression des nids seront réalisés pendant la période d'absence des Martinets et en dehors de la période de nidification des Moineaux ; le déroulement des travaux prendra en compte cette nécessité afin d'éviter tout impact direct sur la population de Martinets et de Moineaux ;
- En mesure compensatoire ,3 nichoirs triples à Martinets et 1 nichoir triple à moineaux seront intégrés au futur bâtiment selon les plans prévisionnels du dossier ; un système de repasse pour les Martinets sera mis en place la première année ;

- En mesure d'accompagnement, une sensibilisation sera réalisée auprès des futurs occupants des logements ;
- Les plans définitifs, avec les emplacements des nids prévus en mesure de compensation devront être transmis pour validation à la DDTM: le positionnement les plus adaptés pour les nids seront affinés avec le porteur de projet et la LPO en lien avec la DDTM ;
- Un suivi de la fréquentation des nids sera réalisé en 2024 et 2025. Un rapport d'exécution et de suivi après mise en œuvre des différentes mesures devra être transmis à la DDTM35. Ce suivi pourra être reconduit en cas d'inefficacité des dispositifs.

Compte-tenu du projet, l'évitement n'est pas envisageable. Ce projet ne présente **pas d'alternative satisfaisante** permettant de conserver les nids et s'inscrit également dans un **cadre d'intérêt public majeur d'ordre social et environnemental pour l'agglomération de Rennes**.

Considérant les engagements de réduction et de compensation du demandeur , le projet **ne remettra pas en cause le cycle biologique des espèces présentes ou susceptibles de l'être**. De ce fait, la DDTM est favorable à la délivrance de la dérogation, sous réserve du respect de ces engagements qui seront formalisés dans l'arrêté préfectoral. La réponse du CSRPN dans un temps réduit permettrait d'optimiser les délais d'intervention au bénéfice des espèces. Ainsi, nous sollicitons l'enregistrement de la demande et l'avis du CSRPN.

Cordialement

--

— Pièces jointes : _____

23_09_11_Demande derogation_cerfa_13614.01.pdf

2,0 Mo